



SE-Unsa Savoie

Chambéry, le 24 septembre 2019

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale
131 avenue de Lyon
73 000 Chambéry

Objet : dépôt d'une alerte sociale

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, j'ai l'honneur de vous notifier les motifs qui conduisent le SE-UNSA 73 à envisager le dépôt d'un préavis de grève pour l'ensemble des enseignants du premier degré de la Savoie, et ce pour la période allant du mardi 08 octobre 2019 au mardi 31 décembre 2019.

Les motifs de l'alerte sociale sont les suivants :

- Refus d'autorisations d'absences pour congé syndical.
- Motif de refus généralisé et répétitif, non motivé donc non valide.
- Refus reposant sur le contenu de la formation, considérée comme « non conforme », au mépris des textes législatifs en vigueur.
- Refus s'appuyant enfin sur un texte de Madame la Rectrice de l'Académie de Grenoble qui n'existe pas.

Veillez croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en mon sincère et profond dévouement pour le Service Public d'Éducation.

Pour le Se-Unsa Savoie,
Ludovic Bérenger